

**Conseil Consulaire dans le cadre des Assises de la protection sociale
dédié aux Bourses scolaires et aux aides aux enfants en situation de handicap
Pondichéry - 2^{ème} circonscription de l'Inde
En date du 10 septembre 2025**

Résidence du Consul général,
2, rue de la Marine
605001 PONDICHERY

Etaient présents :

- Mme SAMUEL-DAVID Chantal, Présidente du Conseil consulaire, Conseillère des Français de l'étranger,
- M. BYRON Salamon, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. OUALLI Brahim, Proviseur Lycée Français International de Pondichéry (LFIP)
- Mme HOULETTE Aude-Sophie, Directrice de l'école primaire LFIP
- M. BOUCHET Paul, DAF du LFIP
- M. Xavier LE BITTER, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignant LFIP
- M. ANANDA Ravi, Représentant de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français de Pondichéry (APELFP)
- M. ANTOINE Oscar, Président de l'APELFP
- Mme VERCRAENE Marion, Directrice Lycee Français International de Chennai (LFIC)
- M. CHAUMONT Thomas, Représentant du COCAC
- Mme ALLAUZEN Camille, Représentante des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Représentante de l'UFE
- M. ROLLAND-PIEGUE Etienne, Chef de poste, Consul Général
- M. HUTHER Jean-Philippe, Consul-adjoint, Chef de chancellerie
- Mme ROSEAU Fabienne, agent consulaire chargée des affaires sociales
- M. EVEN Florent, agent consulaire chargé des bourses scolaires
- Mme BALAKANDAME Srilakshmi, agente consulaire chargée des bourses scolaires

Excusés :

- M. BICHAT Balaramin, Conseiller des Français de l'étranger
- M. DEROCK Théophile, Sivakumar, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Représentant ADFE

La présidente propose un tour de table pour que chacun se présente, du fait de la présence de deux nouveaux participants à ce conseil.

La séance est ouverte à 9h10.

Conformément à l'article 16 du Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, M. Even est désigné secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Le secrétaire de séance n'ayant pu faire parvenir le procès-verbal de ce conseil consulaire, le présent compte-rendu est rédigé par la Présidente du conseil.

La présidente rappelle le cadre de ce conseil consulaire : lors de la 42^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), en mars dernier, le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger a lancé officiellement, aux côtés de la présidente de l'AFE et

du président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation, les « Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. »

L'objectif de ces Assises est de dresser un état des lieux des dispositifs d'aides sociales existants au profit de nos compatriotes établis à l'étranger, et d'autre part, de formuler des propositions sur les améliorations qui pourraient être apportées :

- au dispositif des aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou des aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap, afin de garantir que ces aides répondent au mieux aux besoins des familles dans un contexte de hausse tendancielle des frais de scolarité, et de maîtrise budgétaire ;
- au dispositif des aides sociales directes et indirectes afin qu'elles soient à la fois plus efficaces, mieux ciblées et adaptées aux besoins ;
- enfin, au fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger.

La présidente rappelle que cette consultation peut prendre plusieurs formes et qu'on peut les retrouver sur le site correspondant, dont l'adresse a été envoyée à tous les participants. L'organisation de conseils consulaires par les élus en est une et elle souhaite remercier ici le consulat et toute l'équipe de service social pour avoir permis sa tenue.

Ce premier conseil est dédié au dispositif des aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou des aides au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap. Il ne s'agit pas du tout de traiter des cas individuels. Nous avons chacun une place particulière par rapport à ce dispositif et il s'agit de faire part de ses propres constats pour faire des propositions d'amélioration.

La présidente propose de procéder par prise de parole. Tout en rappelant que toutes les opinions sont admises, vu le temps contraint (une heure), elle demande que chacun soit succinct et fasse preuve d'esprit constructif et de pragmatisme, afin que le Conseil puisse aboutir sur des pistes d'amélioration réalistes et efficaces. Il est bien sûr possible de proposer ensemble des pistes d'amélioration pour répondre à ces constats.

TOUR DE TABLE PAR PRISE DE PAROLE

Prise de parole par la directrice du LFIP

La directrice du LFIP revient sur deux problématiques :

- Les délais de paiement des AESH : les délais de paiement. Il arrive que les familles soient obligées d'attendre le mois de juin de l'année en cours pour savoir s'il y aura une prise en charge de l'AESH ou pas, alors que celle-ci travaille depuis le mois de septembre. Se posent aussi la question des familles qui ne peuvent avancer les frais, sans être sûres qu'elles seront prises en charge.
- la difficulté voire l'impossibilité de faire des bilans médicaux tels que demandés par la MDPH
 - ⇒ La chargée des affaires sociales du poste indique que les médecins conseil du poste peuvent être sollicités pour trouver les bons interlocuteurs en matière d'expertise médicale

Prise de parole par le représentant des enseignants :

Le représentant des enseignants revient sur deux points :

- L'IPPA : calculé par l'institut Mercer, cet indice doit être révisé pour Pondichéry et rendu public pour tous les pays ainsi que son mode de calcul pour chaque pays.
- La force des CCB : sa composition multipartite (administration, consulat, représentants, bénévoles) permet d'avoir une diversité des regards et des évaluations plus justes. Il rappelle qu'il a

un mandat syndical officiel, et que de nombreux membres siègent à titre bénévole, avec un esprit d'engagement pour la communauté qu'il convient de respecter et aussi pour la légitimité de la commission. Il constate que des observations sont parfois ignorées dans les PV et que des visites aux familles sont faites après la tenue des CCB, ce qui réduit le rôle des membres du CCB, alors qu'il est important de prendre en compte leurs remarques pour que les critères sociaux et budgétaires priment et pour une attribution des bourses juste et crédible.

- ⇒ Le chargé des affaires sociales rappelle que c'est l'agence qui est décisionnaire et indique qu'il est tout à fait possible de faire les visites à domicile après le CCB. Le Consul adjoint ajoute qu'il peut aussi y avoir un manque de temps avant le conseil pour les faire.

Prise de parole par le représentant de l'APELFP :

L'APELFP est d'accord avec les constats du représentant des enseignants, qu'il voulait aussi soulever. Il voudrait mentionner ici deux autres points :

- La possibilité de prendre en charge les spécialités au Bac non disponibles au LFIP et suivies par le CNED pour les élèves boursiers.
 - ⇒ La Présidente du Conseil mentionne que cela est ~~apparemment~~ possible par le biais du lycée, et lit à ce sujet une réponse de l'Agence à une question en Conseil d'administration qu'elle avait transmise (*le texte de cette Q/R a été retransmise par mail à tous les participants du Conseil à l'issue de Conseil, par la présidente*).
- Possibilité de mettre en place une bourse Transport, le budget Transport étant particulièrement lourd pour les familles qui doivent ramener leurs enfants en autorick au Lycée.

Prise de parole par la directrice du Lycee Français International de Chennai (LFIC)

La directrice du Lycee Français International de Chennai rejoint le constat de la directrice du LFIP sur les délais liés au financement des AESH, auxquels s'ajoute pour le Lycée de Chennai, une autre problématique :

- Il s'agit d'une problématique d'ordre bancaire liée aux normes actuelles, et au fait que le Lycée est encore très jeune. Dans le cadre actuel, la convention tripartite pour l'aide au financement des AESH (établissement qui reçoit des fonds de l'étranger pour les familles pour les leur reverser, parce qu'elles sont elles-même l'employeur) est très compliquée localement.

Prise de parole par le représentant du COCAC

Le représentant du COCAC voudrait attirer l'attention sur :

- les familles résidentes hors des villes où se trouvent les lycées français et qui choisissent une scolarité CNED. Il pourrait peut-être proposer un processus d'accompagnement à distance par les équipes pédagogiques plus resserrées, voir à systématiser.
 - ⇒ La directrice du Lycée Français de Chennai indique qu'il lui est déjà arrivé d'intervenir en soutien à des familles résidentes dans des villes loin de l'établissement et dotés les enfants sont inscrits au CNED
 - ⇒ Le proviseur du LFIP émet des réserves sur cette proposition, du fait qu'il s'agit d'un choix personnel de la famille
 - ⇒ La présidente pense qu'il s'agit d'une proposition légitime, à étudier en fonction des situations

Prise de parole par la présidente du Conseil

- la présidente rejoint les autres membres sur la plupart des sujets, qui font aussi partie des remontées des familles qu'elle reçoit dans sa permanence. Elle ajoute quelques propositions fréquemment faites par ces familles (incluses ci-après). Elle voudrait ajouter qu'une meilleure information des familles sur le système de bourses permettrait d'atténuer beaucoup d'interrogations et de malentendus.

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION ÉVOQUÉES AU FIL DES ECHANGES et REMONTÉES PAR LES FAMILLES

• IPPA

1. que cet indice soit réévalué pour Pondichéry, pour correspondre au niveau de vie local, que l'indice et la méthode de calcul soient rendus publics pour tous les pays.
2. Trouver un autre mode de calcul pour les familles dont l'un des parents vit et travaille en France et l'autre est ici avec des enfants scolarisés au lycée; c'est l'IPPA de Pondichéry qui est appliqué à la totalité des revenus, comme si les deux parents vivaient ici alors qu'il faudrait tenir compte du coût de la vie en France pour le parent qui vit en France. Ceci revient à appliquer l'ippa de Pondichéry à quelqu'un qui vit en France et c'est particulièrement dommageable pour les petits salaires.

→ le poste indique qu'il propose une pondération à la hausse dans ce cas de figure.

• AESH :

1. Que les délais de prise de décision pour la prise en charge des AESH soient raccourcis de manière à ce que les familles sachent rapidement à quoi s'en tenir
2. Un référent handicap sur la zone pour à la fois :
 - ②. Coordonner les bilans médicaux avec les spécialistes connus des médecins-conseils
 - ②. Organiser des bilans par visio lorsque ces spécialités n'existent pas sur place
 - ②. Accompagner les enseignants, proposer des formations aux AESH

• Informaiton des familles :

1. Reprendre la pratique d'envoi d'une lettre aux parents d'enfants français atteignant les 3 ans pour les informer sur le Lycée et sur l'existence des bourses
2. Faire une réunion d'information pour les familles sur comment remplir le dossier de bourse, réunion organisée par le poste, avec les élus consulaires, l'APE et des représentants du lycée (année fiscale différentes, charges à quantifier ... etc)

• Rendre le recours en CCB2 suspensif

1. En cas de demande de révision en CCB2, que les frais de scolarité ne soient pas exigibles avant la décision de la CNB2, l'instruction se poursuivant après la rentrée.

• Instruction des dossiers/visites à domicile/CCB

1. Que les visites à domicile se fassent avant le CCB pour que les membres du CCB puissent émettre un avis en ayant en main tous les éléments de l'instruction sur la famille.

• Orientation en 3ème en 2nde professionnelle

1. Que les possibilités d'instruction par le CNED soient étudiées lors de l'orientation en 2nd professionnelle, pour les élèves qui ne peuvent pas partir en France.

• Prise en charge des spécialités

1. Que les spécialités non disponibles au LFIP soient prises en charge par les aides à la scolarité pour les boursiers;

- **Lycée Français de Chennai**

1. Trouver un cadre qui permette de fluidifier les transactions bancaires entre la France et l'Inde, peut-être en mutualisant les besoins avec les autres établissements français en Inde.

- **Les familles éloignées des établissements scolaires**

1. Proposer un soutien pédagogique pour les familles dont les enfants sont au CNED parce que résidant dans des zones éloignées des établissements scolaires.

Pour finir, la Présidente remercie tous les participants pour leur présence, et le Poste pour avoir concouru à l'organisation de ce Conseil. Elle rappelle également que des contributions peuvent être faites par le site.